

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 22 mai à 19 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 15 mai 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, M GROS Cyril à M GOSSE Pascal, M VERNET David à DURAND Gérald.

Secrétaire de Séance : MME GRASSET Geneviève

N°25/2025

VIDEO PROTECTION

REPRISE DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE ET EXTENSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une grande partie des caméras de vidéoprotection ne fonctionnent plus. Suite à sa dernière rencontre avec la société SNEF, qui gère la maintenance des caméras, il s'avère que le réseau doit être repris en fibre optique afin de bénéficier d'une meilleure vitesse de connexion et d'une pérennité.

De plus, la commune souhaite élargir sa vidéoprotection en créant 2 nouveaux points d'implantation :

- ➔ Parking des écoles : au fond à gauche pour visualiser sous les arbres
- ➔ Parking de la Source

Il présente les devis de la société SNEF d'un montant respectif de :

- 1 248 € HT pour la recherche de réseau et d'aiguillage sur le parking des écoles
- 27 538.26 € HT pour la fibre optique, l'extension de la vidéoprotection

Le Maire demande l'autorisation de les signer et de solliciter les subventions selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Recherche réseau	1 248	DETR/DSIL	30%	8 635.88
Fibre optique + extensions	27 538.26	REGION	50%	14 393.13
		Commune	20%	5 757.25
TOTAL	28 786.26	TOTAL		28 786.26

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer les devis de la société SNEF d'un montant total de 28 786.26 € HT soit 34 543.51 € TTC
- à solliciter les aides auprès de l'Etat et de la Région selon le plan de financement proposé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

